



Règlement

Clermont l'Hérault Urban Trail



Samedi 14 Juin 2025

Esprit : le CHUT est une manifestation sportive et festive. On y trouve des parcours sportifs exigeants, des chronos, mais aussi et surtout des parcours festifs et joyeux, des sourires et de la bonne humeur.

L'évènement a été créé pour participer à la lutte contre la maladie de Charcot et pour donner de la joie et du bonheur aux participants. Il est organisé par des bénévoles qui donnent de leur temps dans cet esprit.

En vous inscrivant, vous comprenez tout cela.

Organisation : Association Espoir SLA, Rotary Club Cœur d'Hérault

Les Parcours (horaires et distances susceptibles d'être modifiés) :

La Gorjan (randonnée)

Une boucle de 13.5 km et 400 D+ (ou variante 10km et 300D+) au départ des allées de Clermont l'Hérault, et passant par la Ramasse et les lieux emblématiques de la ville. Circulation ouverte sur certains tronçons.

Départ : Samedi 14 juin, départ 15h, allées Salengro (départ le matin si canicule). Pas de chronométrage, pas de classement, routes ouvertes (empruntez les trottoirs et passages piétons en ville).

Le Toupetitou

Une boucle de 400m à l'intérieur de la ville pour les enfants seuls ou accompagnés de 3 à 6 ans. Pas de chronométrage, pas de classement. Tous les enfants sont récompensés.

Départ : Samedi 14 juin à 18h

Le Petitou

Une boucle de 1,5km et 30 D+ à l'intérieur de la ville pour les enfants de 7 à 12 ans. Pas de chronométrage, pas de classement. Tous les enfants sont récompensés.

Départ : Samedi 14 juin à 18h30

La Croustade

Une boucle de 3km et 60 D+ à l'intérieur de la ville pour les enfants de 12 à 15 ans. Pas de chronométrage, pas de classement. Tous les enfants sont récompensés.

Départ : Samedi 14 juin à 19h

L'Urban Fiesta

Une boucle urbaine de 5km et 80 D+ au départ des allées de Clermont l'Hérault, et passant par les lieux emblématiques de la ville. Pour tous à partir de 9 ans (mineurs sous la responsabilité des parents).

Départ : Samedi 14 juin à 20h30

La Tournée du Patron

Une boucle très trail de 21 km et 600 D+ au départ des allées de Clermont l'Hérault, et passant par la Ramasse et les lieux emblématiques de la ville. Circulation ouverte sur certains tronçons.

Départ : Samedi 14 juin à 19h30

Le Guilhem

Une boucle très trail de 13 km et 400 D+ au départ des allées de Clermont l'Hérault, et passant par la Ramasse et les lieux emblématiques de la ville. Circulation ouverte sur certains tronçons.

Départ : Samedi 14 juin à 20h

RAPPEL : Faire un trail ou une course à pied de plusieurs kilomètres ne s'improvise pas. Chaque année, des accidents arrivent par manque de préparation, de suivi médical ou surestimation de ses capacités. Il ne faut pas préjuger de ses limites et risquer un accident. On ne joue pas avec sa vie.

Tarifs :

Le Guilhem : 12€ pour inscription jusqu'au 31 mars, puis 15€ si inscription à partir du 1^{er} avril.

La Tournée du Patron : 18€ pour inscription jusqu'au 31 mars, puis 21€ si inscription à partir du 1^{er} avril.

L'Urban Fiesta et La Gorjan Randonnée : 8€

La Croustade, le Petitou et le Toupetitou : 2€

Le tarif inclut les ravitaillements en course et à l'arrivée et le tee shirt à porter le jour J.

L'intégralité des bénéfices sera reversée à la lutte contre la maladie de Charcot, au Rotary Club Cœur d'Hérault et à ICH.

Les remboursements ne sont possibles que sur les inscriptions faites en ligne via le site ATS-SPORT et la gestion de ce remboursement ne se traite que directement avec ATS-Sport. Le comité d'organisation du CHUT ne saurait être tenu pour responsable d'un défaut de remboursement.

Pour s'inscrire :

Les épreuves sont ouvertes aux coureurs licenciés et non licenciés mais il faut :

- S'acquitter du montant de la participation demandée pour chaque course.
- Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

Personnes majeures

Pour les personnes majeures, leur participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la course. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement) ne sont pas acceptées ;
- D'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA (<https://pps.athle.fr>). Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la compétition.

Les licences étrangères ne sont pas admises. Les étrangers, doivent également établir un PPS pour leur participation

Personnes mineures

La participation des mineurs à la compétition est soumise à une autorisation parentale et :

- Soit à la présentation à l'Organisateur d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées.
- Soit à la signature par les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur d'une attestation confirmant que chacune des rubriques du questionnaire relatif à son état de santé donne lieu à une réponse négative. Ce document est en ligne sur ats-sport.

Les inscriptions s'effectuent en ligne sur le site www.ats-sport.com. Ou bien sur les allées Roger Salengro, lors du marché le mercredi 11 juin au matin, le vendredi 13 juin de 12h à 20h et le samedi 14 juin de 9h à 19h (selon départs).

Les inscriptions par internet seront closes le jeudi 12 juin 2025 à 20h.

Pour des raisons de sécurité et d'organisation, l'organisateur se réserve la possibilité de clore les inscriptions avant cette date notamment si le quota de dossards est atteint ; dans ce cas un préavis sera indiqué sur la page internet de la manifestation.

Les personnes en situation de handicap désirant participer à la course sont priées de contacter l'organisateur (chutespoirsla@gmail.com) pour un accueil optimal 😊

Assurances

L'organisateur a un contrat d'assurance avec BPCE IARD numéro 134319537 Q MCE 001

Il est rappelé aux concurrents l'intérêt qu'ils ont à souscrire une assurance personnelle, couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer

Matériel conseillé :

- *Le Guilhem, La Tournée du patron* : Fortement conseillés : lampe frontale, vêtements réfléchissants, réserve d'eau d'au moins 300 ml, épingles à nourrice pour dossard. (Barres énergétiques et gels conseillés.)
- *Urban Fiesta, Croustade et Petitou* : épingles à nourrice pour dossard, tenue adaptée. Frontale conseillée si retour après 22h.
- *La Gorjan* : tenue et chaussures adaptées, épingles à nourrices pour le dossard.
- *Parcours enfants* : chaussures de sport.

Barrières horaires :

Le Guilhem :

- La barrière horaire au premier ravito est fixée à 21h15.
- La barrière horaire à l'arrivée est fixée à 22h30.

La tournée du patron :

- La barrière horaire au premier ravito est fixée à 21h.
- La barrière horaire à la fin est fixée à 22h30.

Passée la dernière barrière horaire, nous ne garantissons pas la présence des signaleurs sur le parcours, ni la présence des musiciens, ni l'ouverture des bâtiments, ni la fermeture des routes. Vous devrez suivre le marquage au sol et le balisage pour revenir à l'arrivée.

Chronométrage :

Assurés avec la gestion de course et les inscriptions par ATS Sport. Pour le Guilhem et La Tournée du Patron, assuré par puces électroniques positionnées à l'arrière de votre dossard.

Secours :

Le poste de secours principal est situé sur les allées Salengro, au Village départ, devant le monument aux morts.

Ravitaillements :

Ils sont situés :

Pour la Tournée du Patron : 7^e km place du village de Villeneuve, 16^e km au foyer de jour pour adultes handicapés, rue Vincent Badie et à l'arrivée.

Pour le Guilhem : 8^e km au foyer de jour pour adultes handicapés, rue Vincent Badie et à l'arrivée

Pour les autres parcours, à l'arrivée.

Les courses se déroulent en semi-autonomie.

Zone protégée et déchets de course :

L'Urban trail de Clermont l'Hérault se déroule en Ville et dans des zones boisées et espaces naturels classés Natura 2000 du Grand site Salagou Mourèze.

Chaque coureur s'engage à respecter l'environnement en suivant le parcours indiqué et à ne jeter aucun déchet (des zones de propreté sont prévues aux points de ravitaillement). Tout coureur surpris en train de jeter un gel ou autre déchet en course se verra immédiatement exclu du classement et de la course.

Aucun gobelet ne sera donné aux ravitaillements et à l'arrivée. Emporter son propre gobelet ou sa flasque.

Récompenses

Pas de récompenses pour Urban Fiesta, mais cadeau à l'inscription.

Pour le Toupetitou, Petitou et la Croustade, cadeau à l'inscription et récompense mais pas de classement ni de podium. Les enfants seront récompensés après leur course.

Remise des récompenses Guilhem et Tournée du Patron :

Elle aura lieu le samedi aux alentours de 22h. Ces horaires sont susceptibles d'être modifiés.

Le Guilhem : 3 premières femmes, 3 premiers hommes.

Tournée du Patron : 3 premières femmes, 3 premiers hommes.

Seront récompensés seulement les personnes présentes au moment de la cérémonie de remise des récompenses.

Contrôle anti-dopage

Aux termes de l'article R.232-48 du Code du Sport, il appartient à l'organisateur de mettre « des locaux appropriés à la disposition de la personne chargée du contrôle » ainsi qu'un délégué fédéral.

Le délégué fédéral désigne les escortes mises à disposition de la personne chargée du contrôle, ces escortes doivent avoir reçu la formation prévue à l'article R.232-57 du Code du Sport et être du même sexe que l'athlète contrôlé (article R.232- 55 du Code du Sport).

Le Code du Sport n'impose pas de configuration particulière pour qu'un contrôle puisse se dérouler.

Nota 1 : l'absence de moyens nécessaires à la réalisation de contrôle anti-dopage peut être assimilée à une opposition au contrôle sanctionnée par 6 mois d'emprisonnement et 7500 euros d'amende (article L. 232- 25 du Code du Sport).

Nota 2 : l'homologation d'un record de France passe par la nécessité pour l'athlète de réaliser un contrôle anti-dopage dans les 72 h. Pour un record sur Ekiden, toute l'équipe doit être contrôlée (cf. Règle RC31 Homologation et contrôle des records de France."

Sécurité et droit d'images :

Un dispositif de secours est mis en place et coordonné par l'organisateur, la police municipale et la gendarmerie. Sur le temps de l'évènement, les secours sont assurés par l'association OSA. Dix personnes composeront l'équipe ; 4 au village départ et 6 en équipe mobile sur la course avec un véhicule.

Les coureurs et leurs ayants droit acceptent de ne pas engager de poursuites envers l'organisateur en cas d'accident.

Tout coureur ou randonneur décidant de quitter la course sans rejoindre l'arrivée est tenu de remettre son dossard à un membre de l'organisation et tout abandon sera noté sur une main courante au PC course.

Les serres files ont la charge de l'accompagnement des derniers participants et du débalisage des parcours après le dernier participant.

L'organisation se réserve le droit de changer les parcours en cas d'intempéries ou d'annuler l'épreuve en cas de force majeure (dans ce cas, les frais d'inscriptions seront remboursés déduits des frais d'organisation). En cas d'absence du coureur, celui-ci ne sera pas remboursé.

L'organisateur met en place un plan d'organisation des secours comprenant médecin(s), ambulance(s), secouriste(s) et signaleur(s). Chaque coureur doit assister à toute personne en difficultés et avertir l'organisation. Les services de secours et médicaux de l'épreuve peuvent décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons médicales. Tout coureur mis hors course décidant de continuer l'épreuve le fera sous son entière responsabilité et l'organisation ne pourra être tenue responsable en cas d'accident.

La sécurité routière est assurée par les signaleurs et les services de l'ordre. Certaines zones du parcours peuvent se faire sur route ouverte à la circulation.

Chaque coureur accepte que l'organisateur diffuse les résultats et les photos sur le site de l'organisateur ainsi que les réseaux sociaux de la Ville.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'organisation et à la promotion de l'évènement. Conformément à la Loi « informatique et libertés » le participant bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent, qu'il peut exercer en vous s'adressant à l'organisateur. Il peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données vous concernant.

Tout coureur s'engageant sur notre course doit avoir pris connaissance du règlement et s'engage à le respecter